

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 mars 2019

Le jeudi quatorze mars deux mil dix-neuf à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le neuf mars deux mil dix-neuf, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, en salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Mme Marie Hélène BELOMBO, Maire.

Présents : Mme Marie Hélène BELOMBO, Mrs Jean Claude REJASSE, Rémy LEGER, Mme Joëlle DUVERNEUIL, Mr Alain MARTY, Mme Anne GALY, Mr Bruno BAYLAC, Mmes Annie BEYDON, Coralie JUGE, Mr Claude DESVEAUX, Mmes Stéphanie DUPUY et Henriette ROCHE.

Absents excusés : Mmes Jeanine LAVERGNE, Sylviane VILATTE (pouvoir à Mme Annie BEYDON), Nicole GALLOIS (pouvoir à Mme Joëlle DUVERNEUIL), Mrs. Jean-Paul DUTARD (pouvoir à M. Alain MARTY), Jean-Philippe MARTINS, Michel TOMAS (pouvoir à M. Claude DESVEAUX).

Absents : Mr Philippe LE VAILLANT

Mme le Maire ouvre la séance en proposant que soient approuvés et signés les deux procès-verbaux des Conseils passés. Elle demande s'il y a des observations.

M. DESVEAUX demande que trois précisions soient apportées sur le procès-verbal du Conseil municipal du 17 janvier 2019, à savoir :

- le montant initial de l'aménagement du rond-point (764 000 € HT) et le nouveau montant après correction du projet (1 200 000 € HT),
- la prise en charge de l'estimation de 30 000 € annuels de frais de gestion du gymnase à Agonac soit 55 % pour Agonac et 45 % répartis entre Cornille et Château l'Evêque, au prorata du nombre d'habitants de chacune,
- le montant de la subvention allouée à l'association « les Minots des Sables » pour participer au 4L Trophy soit 200 €.

Mme le Maire indique que l'enregistrement de la réunion sera réécouté et que le procès-verbal sera corrigé en conséquence et signé lors de la prochaine réunion.

Secrétaire de Séance : Mme Anne GALY.

1-VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2018

a) – vote des comptes administratifs 2018

Mme le Maire indique que les comptes ont été remis très tard par le Trésorier et laisse la parole à Alain Marty, adjoint délégué aux finances avant de quitter la pièce.

Il présente les 3 comptes administratifs 2018 (commune, assainissement et lotissements) qui sont projetés en même temps sur écran afin que tous puissent suivre les chiffres et postes annoncés.

COMPTES ADMINISTRATIFS	COMMUNE	ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	
2018				
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	1 748 927,25 €	86 459,37 €	329 892,27 €	
DEPENSES	1 029 661,54 €	37 170,56 €	670 683,62 €	
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2018	719 265,71 €	49 288,81 €	-340 791,35 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2017	115 176,00 €	4 570,72 €	340 791,35 €	
CLOTURE FONCTIONNEMENT	834 441,71 €	53 859,53 €	0,00 €	
INVESTISSEMENT				
RECETTES	1 006 748,36 €	74 539,06 €	658 974,54 €	
DEPENSES	1 061 370,30 €	64 878,88 €	329 892,27 €	
RESULTAT INVESTISSEMENT 2018	-54 621,94 €	9 660,18 €	329 082,27 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2017	-308 831,02 €	-32 070,49 €	-329 082,27 €	
CLOTURE INVESTISSEMENT	-363 452,96 €	-22 410,31 €	0,00 €	
RESTES A REALISER DEPENSES 2018	511 929,89 €	11 738,07 €	0,00 €	
RESTES A REALISER RECETTES 2018	499 239,95 €	0,00 €	0,00 €	
SOLDE RESTES A REALISER 2017	-12 689,94 €	-11 738,07 €	0,00 €	
BESOIN FINANCEMENT	-376 142,90 €	-34 148,38 €	0,00 €	
AFFECTATIONS 2018				TOTAL
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	-363 452,96 €	-22 410,31 €	0,00 €	-385 863,27 €
REPORT FONCTIONNEMENT	458 298,81 €	19 711,15 €	0,00 €	478 009,96 €
				92 146,69 €

Une correction doit être apportée au tableau en 1^{ère} colonne, 18^{ème} ligne : SOLDE RESTES A REALISER 2018 et pas 2017.

Mise au vote des comptes administratifs 2018

- de la commune : **0 contre, 3 abstentions, adoption à la majorité.**
- des lotissements : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**
- de l'assainissement : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Mme le Maire revient et indique aux membres du Conseil municipal que le budget leur sera présenté et mis au vote le mercredi 10 avril 2019 et celui du CCAS le jeudi 11 avril 2019.

b) – vote des comptes de gestion 2018

Mme le Maire rappelle que ces comptes doivent correspondre aux comptes administratifs, ce qui est le cas, et doivent être approuvés par le Conseil municipal.

Mise au vote de l'approbation des comptes de gestion 2018 : **0 contre, 0 abstentions, adoption à l'unanimité.**

2 – DOSSIERS EMPRUNTS

a) – aménagement de la traverse du bourg (tranches 1-2-3-4)

Mme le Maire, à l'aide d'un tableau présenté sur écran, renseigne le Conseil municipal sur les différentes propositions de prêt pour l'aménagement de la traverse du bourg ; elle précise que les frais financiers de l'Agence France Locale sont en fait, un **droit unique** d'entrée de 7 400 € répartis sur cinq ans soit 1 500 €/an + 1 400 € la cinquième année. Lors d'opérations suivantes, il n'y aura donc plus de frais à payer.

PRÊT								
1 306 000,00 €								
BANQUES	DUREE	TAUX	ECHÉANCE TRIMESTRIELLE	ECHÉANCE SEMESTRIELLE	ECHÉANCE ANNUELLE	INTERETS	FRAIS FINANCIERS	COUT TOTAL EMPRUNT
CAISSE D'EPARGNE	20 ans	1,67%	19 236,50 €			232 920,00 €	1 400,00 €	1 540 320,00 €
(TAUX FIXES)								
FRAIS DOSSIER : 0 €		1,68%		38 577,46 €		237 098,40 €	1 400,00 €	1 544 498,40 €
COMMISSION ENGAGEMENT : 1 400 €		1,69%			77 501,28 €	244 025,60 €	1 400,00 €	1 551 425,60 €
CREDIT AGRICOLE	20 ans	1,60%	19 108,42 €			222 673,71 €	2 000,00 €	1 530 673,71 €
(TAUX FIXES)								
FRAIS DOSSIER : 2000 €		1,61%			76 896,34 €	231 650,50 €	2 000,00 €	1 539 650,50 €
UNIQUEMENT								
AGENCE France LOCALE	20 ans	1,3360%	18 631,00 €			184 484,00 €	7 400,00 €	1 497 884,00 €
TAUX FIXE								
FRAIS DOSSIER ET COMMISSION NEANT								
APPORT EN CAPITAL INITIAL 7400€ (possibilité de régler sur 5 années)								
BANQUE POSTALE	20 ans	1,43%	18 799,57 €			199 055,02 €	1 306,00 €	1 506 361,02 €
TAUX FIXE								
COMMISSION ENGAGEMENT 0,10% du montant du contrat de prêt								

Mme le Maire, après examen des différentes propositions de prêt, demande au Conseil municipal d'opter pour celui de l'Agence France Locale.

Mise au vote : **0 contre, 3 abstentions, adoption à la majorité.**

a) – prêt relais FCTVA

Mme le Maire continue en expliquant qu'il vaut mieux ne pas inclure la TVA (160 150 €) dans le prêt sur 20 ans. Pour cela, elle propose de faire un prêt relais qui sera remboursé dès le paiement du FCTVA par l'Etat, c'est-à-dire dès la fin des travaux. Elle présente les différentes propositions des banques sur un tableau mis à l'écran :

PRÊT RELAIS FCTVA								
160 150,00 €								
BANQUES	DUREE	TAUX	ECHÉANCE TRIMESTRIELLE	ECHÉANCE SEMESTRIELLE	ECHÉANCE ANNUELLE	INTERETS	FRAIS FINANCIERS	COUT TOTAL EMPRUNT
CAISSE D'EPARGNE	2 ANS	0,48%	192,18 €			1 537,44 €	250,00 €	161 937,44 €
(TAUX FIXES)								
FRAIS DOSSIER : 0 €	3 ANS	0,81%	324,30 €			2 594,40 €	250,00 €	162 994,40 €
COMMISSION ENGAGEMENT : 250 €								
CREDIT AGRICOLE	2 ANS	0,55%	220,21 €			1 761,68 €	320,00 €	162 231,68 €
(TAUX FIXES)								
FRAIS DOSSIER : 320 €	2 ANS	0,56%			896,84 €	1 793,68 €	320,00 €	162 263,68 €
UNIQUEMENT								
AGENCE France LOCALE	3 ANS	0,30%			489,79 €	1 457,36 €		161 607,36 €
TAUX FIXE								
Apport en capital 7400€(possibilité de régler en 5 fois)								
BANQUE POSTALE	2 ANS	0,40%	160,15 €			1 281,00 €		161 431,00 €
TAUX FIXE								
Apport en capital 7400€(possibilité de régler sur 5 années)								

Mme le Maire, après examen des différentes propositions de prêt, demande au Conseil municipal d'opter pour celui de l'Agence France Locale.

Mise au vote : **0 contre, 3 abstentions, adoption à la majorité.**

3 – BUDGET ANNEXE : AMENAGEMENT D'UN POLE SANTE ET COMMERCIAL : ASSUJETISSEMENT A LA TVA

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal a créé un budget annexe pour l'aménagement d'un pôle santé et commercial sans TVA.

Elle annonce que l'appel d'offres pourra être lancé dès la semaine prochaine.

Ce budget a été créé sans TVA mais maintenant, des factures sont réglées avec une TVA.

Elle propose donc de demander à la Direction générale des Finances et Impôts publics l'autorisation d'assujettir ce budget annexe à la TVA. Il entrera dans la catégorie des TVA à déclarer à chaque trimestre comme celle des lotissements, par exemple.

Mise au vote : **0 contre, 3 abstentions, adoption à la majorité.**

4 – ECLAIRAGE PUBLIC

a) – remplacement de foyers à l'église de Preyssac

Mme le Maire explique que le SDE 24 a fait des contrôles sur l'éclairage public autour de l'église de Preyssac et qu'il y a lieu de remplacer des luminaires encastrés qui ont pris l'eau.

Le montant des travaux s'élève à 1 750.38 € TTC dont 45 % pris en charge par le SDE 24 ; le solde soit 802.26 € payés par la commune.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

b) – travaux neufs d'éclairage public : rue de l'Artisanat

Jean Claude REJASSE explique que c'est un remplacement des ampoules par des leds mais comme les supports sont très anciens et vétustes (+ de 30 ans), il faut les remplacer.

le SDE 24 participe aux frais (4 042.20 €) ; le solde à la charge de la commune s'élève à 1 852.68 € HT.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

c) – travaux neufs d'éclairage public : parking du château

Mme le Maire indique que ce point est reporté au prochain Conseil municipal car le dossier n'est pas à jour avec le SDE 24.

5 – APPROBATION DU PROJET ARRETE DU PLUI

Mme le Maire informe le Conseil de la nécessité d'approuver le projet du PLUI avant sa mise à l'enquête publique.

Elle indique que le Commissaire enquêteur sera présent seulement deux jours en mairie pendant cette enquête.

Elle présente et explique ensuite les différentes modifications que la municipalité souhaite apporter au projet du PLUI (allée d'arbres à protéger, emplacement réservé à conserver pour l'agrandissement du cimetière, OAP à supprimer et/ou à créer).

Mise au vote : **0 contre, 3 abstentions, adoption à la majorité du projet du PLUI avec observations.**

6 – DETERMINATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Mme le Maire rappelle que la commune a deux bâtiments classés « Monuments historiques » et que le périmètre de protection de l'architecture au PLU est celui d'un cercle d'un rayon de 500 m autour du monument. Le PLUI propose un nouveau périmètre déterminé par les lieux d'où on le voit. Elle présente donc les contours du nouveau périmètre de protection de l'église de Preyssac et de celui du château.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité des nouveaux périmètres de protection de l'architecture des Monuments historiques.**

7 – CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Mme le Maire renseigne le Conseil municipal sur les objectifs de cette convention, c'est-à-dire essentiellement favoriser la mixité sociale et l'imposer aux bailleurs sociaux.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

8 – PERSONNEL COMMUNAL : RATIOS 2019

Mme le Maire présente à l'aide d'un tableau sur l'écran, les agents pouvant prétendre à un avancement de grade.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

9 – CONVENTION D'UTILISATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Mme le Maire indique qu'un terrain de 592 m² a été utilisé comme jardin pendant des années par un administré ; ce dernier, malade, en a rendu la clé.

Un couple qui a emménagé récemment, a demandé d'en disposer à son tour pour le même usage.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

10 – ALIENATION DE CHEMINS RURAUX

Mme le Maire donne la parole à Alain MARTY.

a) – route de Boschaud : Alain MARTY précise que la commission Voirie s'est rendue sur place. Il situe ce chemin et ses accès dont celui des Basses Terres qui est emprunté par les chasseurs, les agriculteurs... il ajoute qu'avec les projets de chemins doux du Grand Périgueux, il est préférable de conserver ce chemin public.

Mise au vote : **le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable.**

b) – la Tamanie : M. MARTY présente la deuxième demande pour le chemin qui se situe à la Tamanie. Il précise qu'il sépare deux propriétaires, qu'il donne accès à une fontaine réaménagée et répertoriée, avec un très beau débit et que sur ce côté, ce chemin est le seul accès à la Beauronne.

Mise au vote : **le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable.**

11 – ENCAISSEMENT DE CHEQUES

a) - l'association SOS Agriculteurs en détresse a décidé de remettre le solde de son compte courant détenu à la Banque Populaire soit 2 414.68 € par tiers à :

- la commune de St Astier,

- la Maison Familiale et Rural du Périgord vert (MFR),

- la commune de Château l'Evêque soit la somme de 814.68 €,

à la condition d'affecter cette somme au petit patrimoine pour financer la réfection du lavoir de Preyssac.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

b) - SMACL Assurances : il est nécessaire d'autoriser l'encaissement d'un chèque de remboursement pour l'accident du travail de Patrick NOUAILLANE d'un montant de 6 315.60 €.

Mme le Maire en profite pour demander des nouvelles de l'agent.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

12 – PROPOSITION D’ACQUISITION D’UN TERRAIN

Pour information, Mme le Maire fait part au Conseil municipal, d’un courrier d’une habitante de Coulounieix qui propose de vendre à la commune une parcelle de 3 440 m² dont elle est propriétaire, à côté du terrain de football, classée en zone naturelle.

Il lui a été demandé le prix qu’elle souhaitait en obtenir mais elle n’a pas donné de réponse.

13 – QUESTIONS DIVERSES

a) – projets habitats sociaux rue d’Angoulême : proposition d’un nom

Mme le Maire indique qu’un plan d’aménagement de la maison qui a brûlé dans le bourg lui a été remis par l’architecte lors d’un rendez-vous avec le Grand Périgueux. Le permis de construire va être déposé. Grand Périgueux Habitat demande que ce bâtiment ne soit plus appelé la « Maison brûlée » et, par conséquent, que le Conseil municipal donne un nom à ce projet.

Le Conseil propose d’appeler ce lieu « Résidence du Ruisseau ».

b) – courrier d’un particulier

Mme le Maire donne lecture d’une lettre de l’exploitant du restaurant « chez Jean Noël » situé sur la commune de Chancelade ; cela reste un problème du domaine privé et le Conseil ne peut que prendre acte des informations contenues dans le courrier.

c) – elle continue avec une lettre de remerciements de Mme DUTARD Morgane pour le cadeau qui lui a été adressé pour la naissance de son fils.

d) – Mme BELOMBO rappelle les manifestations à venir :

- théâtre le samedi 16 mars 2019,
- salon du chocolat les 6 et 7 avril 2019,
- thé dansant le 7 avril 2019.

Aucune autre question n’étant soulevée, la séance est levée à 22h15.